

# Marine est la seule capable de prendre les mesures radicales nécessaires pour en finir avec le terrorisme

écrit par Maxime | 31 décembre 2016



Immigration, insécurité... J'attends avec impatience que la candidate Marine le Pen révèle son programme.

Je pense qu'il faudra qu'elle soit audacieuse, il est peu important à ce sujet qu'elle déclare que l'islam est compatible avec la République ou qu'elle combat seulement le « fondamentalisme islamiste ».

Les juges spécialisés dans le contentieux de la naturalisation lui donnent tort d'ailleurs à ce sujet, qui opposent régulièrement l'islam et les valeurs républicaines.

Ce fut encore illustré par une décision de la Cour administrative d'appel de Nantes du 19 décembre dernier : pour refuser la naturalisation à un Algérien, les juges relèvent qu'il « avait clairement défendu la primauté des principes de l'islam sur les valeurs de la République ». Le conflit entre islam et valeurs républicaines n'est pas une vue de l'esprit, mais une réalité que certains juges n'hésitent pas à prendre en compte pour appliquer le principe de précaution dans le domaine des naturalisations

(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000033695214&fastReqId=1870632310&fastPos=1>).

Quoi qu'il en soit, même avec une telle rhétorique, Marine le Pen peut faire mieux pour la France que le feraient LR et PS. Comme l'écrivait Eva il y a quelque temps, les vrais Français sont encore majoritaires et sont en mesure de triompher <http://resistancerepublicaine.com/2016/11/05/pourquoi-vouloir-eviter-une-guerre-civile-au-prix-de-notre-liberte-et-de-notre-civilisation/>.

Encore faudra-t-il qu'ils décident de prendre des mesures radicales pour en finir avec le terrorisme. Or, je pense qu'une guerre civile n'est pas inévitable.

Il faut employer la force publique, agir rapidement, efficacement, sans l'attirail médiatique qui révèle aux ennemis de l'intérieur des informations qui peuvent leur permettre de mieux répondre à l'attaque. Il faut retrouver le goût du secret et du travail bien fait.

« Pour être heureux, vivons cachés » trouve même une application en politique. Pour le bien commun, il faut parfois mener des actions qui ne font pas l'objet d'une campagne médiatique politicienne à n'en plus finir. L'épisode stérile de la déchéance de nationalité dans la Constitution est un exemple parmi d'autres de la pantomime intolérable que nous jouent les partis habitués à être au pouvoir. Il faut en finir avec la politique spectacle. Pourquoi les dictateurs auraient-ils l'apanage des actions secrètes ? Le pouvoir politique doit réaffirmer son autorité face au pouvoir médiatique. Il suffit de donner pour consigne aux forces de l'ordre de se taire quant aux actions qui seraient entreprises.

La bataille sera idéologique avant tout pour y arriver. Il est nécessaire de prendre conscience du fait que notre protection actuelle est insuffisante, ce qui s'explique notamment par le désir de ne pas choquer un certain électorat déconnecté de la réalité... voire malveillant, par haine de la France.

Si les événements actuels s'étaient produits un siècle plus tôt, je pense que ce n'est pas à coup d'assignations à résidence que les problèmes auraient été réglés. Ne parlons pas de la Rome antique, qui les aurait réglés en deux temps trois mouvements. Il suffit de voir le sort des chrétiens lorsqu'ils furent persécutés, alors qu'eux, étaient paisibles. Sans en venir à de tels extrêmes, « trop de droits de l'homme » tue les droits de l'homme. La liberté de la presse n'implique pas que la presse sache tout. Certaines actions devront être secrètes et les agents publics priés de ne rien révéler tant qu'elles ne seront pas terminées.

Il serait temps que la France soit dotée d'un gouvernement digne de ce nom, donnant l'ordre à ses procureurs de poursuivre l'entente (ou encore l'intelligence) avec l'ennemi, pour que les éléments qui conduisent à assigner à résidence soient considérés comme constitutifs de cette infraction contre la nation actuellement réprimée par le code pénal.

L'assignation à résidence est très largement en-deçà du nécessaire. Elle n'aurait pas empêché le djihadiste de Nice de commettre l'attentat qui a endeuillé notre pays par exemple.

Il n'est même pas nécessaire de modifier la loi <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006418350&cidTexte=LEGITEXT000006070719> :

*« Le fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, en vue de susciter des hostilités ou des actes d'agression contre la France, est puni de trente ans de détention criminelle et de 450 000 euros d'amende.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir à une puissance étrangère, à une entreprise ou une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents les moyens d'entreprendre des hostilités ou d'accomplir des actes d'agression contre la France ».*

Il ne faut pas croire les détracteurs de Marine le Pen qui font valoir que l'Etat islamique n'est pas une « organisation étrangère » au sens de ces dispositions.

Il n'est plus temps de discutaitler sur des concepts de droit

international, alors que l'EI est déjà désigné depuis belle lurette comme l'ennemi de l'Occident et une puissance organisée.

L'Etat islamique, par sa propagande, invite des ennemis de l'intérieur comme de l'extérieur à nous attaquer.

Ceux qui montrent leur sympathie pour l'EI, par leurs rapports avec des réseaux djihadistes, leur détention de vidéos de propagande ou l'apologie du terrorisme qu'ils témoignent par leurs déclarations ou des signes, comme le drapeau de l'EI, répondent à cette propagande et sont d'intelligence avec l'ennemi.

Qui est assez lâche pour accepter qu'on admette encore le sacrifice de victimes d'attentats sur notre sol, innocentes par hypothèse, au nom de pareilles arguties juridiques ? Je ne veux pas être la prochaine victime et je ne le souhaite pas davantage même à mes ennemis.

**Les temps présents ne sont pas à la subtilité doctrinale, mais à l'efficacité de l'action publique.**

Je pense qu'il faut que Marine le Pen prenne des engagements sur au moins deux points à ce sujet :

1/ que le gouvernement qu'elle nommerait en cas d'élection soit chargé de donner au ministère public la consigne de mettre en oeuvre ce texte. **Elle fut la seule, je crois, à l'évoquer dans le débat public. Aucun obstacle ne semble s'y opposer actuellement.**

2/ qu'elle s'engage à faire proposer par le même gouvernement au Parlement de réinstaurer la peine de mort en modifiant la Constitution. Cette peine devrait alors sanctionner l'intelligence avec l'ennemi.

Ainsi, il ne sera plus question de débattre à n'en plus finir quant à l'inégalité entre les djihadistes selon qu'ils sont Français ou non face à la déchéance de nationalité (débat lui-même biaisé, puisque le principe d'égalité ne concerne que les personnes dans la même situation, ce qui n'est pas leur cas, et peut être écarté au nom de l'intérêt général, selon,

notamment, la jurisprudence du Conseil constitutionnel).  
Marine le Pen s'y est déclarée favorable, mais encore faudrait-il que cela fasse l'objet d'un engagement de présidentiable. Si elle le fait, je pense que ceux qui affirment que tous les politiques se valent recevront un profond démenti !

Ne pas vouloir faire face à la menace, c'est risquer qu'elle s'amplifie et vivre pendant tout le reste de notre vie avec ce fléau. **L'idée est insupportable et il est temps de réagir « proprement »**, sans l'horreur qu'une guerre civile (intérieure) qui nous est de toute façon déjà menée unilatéralement entraînerait, avec son lot d'injustice notamment à l'égard des plus faibles incapables de se défendre ou de fuir.